



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 2 décembre 2019

Sessione di u 2 di dicembre di u 2019

Lieu : Bastia

Décision N° 2019-38

Objet : Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires

Oggetu : Individualizazione di i crediti à titulu di u rigulamentu transitoriu di l'aiuti à e cumune, è intercumunalità è territorii

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 19 novembre 2019 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Paul-Joseph CAITUCOLI, Pascal CARLOTTI, Henri FRANCESCHI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Toussaint MORGANTI, Jérôme NEGRONI, Claudy OLMETA, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Pierre SAVELLI, Petr'Antone TOMASI

Etait absent et ayant donné pouvoir :

M. Jean-Guy TALAMONI à Mme Rosa PROSPERI

Etaient absents et excusés : MM.

Jean BIANCUCCI, Laurent MARCANGELI, Stéphane SBRAGGIA

Etaient absents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean-Baptiste ARENA, Vanina BORROMEI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI, Lauda GUIDICELLI, Pierre MARCELLES, François-Marie MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Luc MILLO, Lionel MORTINI, Anne-Marie NATALI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, François SARGENTINI, François TATTI

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2019-41 relatif à l'individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

PREND ACTE Des individualisations suivantes :

- 3^{ème} individualisation des crédits au titre de la dotation quinquennale et dotation école pour un montant de subventions de 11 364 683 € ;
- 4^{ème} individualisation des crédits au titre de la dotation quinquennale et dotation école pour un montant de subventions de 5 116 080 € ;
- 5^{ème} individualisation des crédits au titre de la dotation quinquennale et dotation école pour un montant de subventions de 3 378 692 € ;
- 2^{ème} individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : intempéries pour un montant de subventions de 489 290 € ;
- 3^{ème} individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : intempéries et incendies pour un montant de subventions de 21 455 € ;
- Répartition du produit des amendes de police 2018 comme suit : 407 421 € pour le Pumontu et 753 189,11 € pour le Cismonte ;
- 3^{ème} individualisation Fonds de Solidarité Territoriale 2019 pour un montant de subventions de 2 549 278 € ;
- Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires : Fonds de Territorialisation pour un montant de 14 292 €.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni